

LE PLEIN AIR, OUVERT À TOUS !



**Guide pour développer, implanter et pérenniser une offre
de plein air accessible pour les personnes ayant des incapacités**

**Laboratoire en loisir et vie communautaire
Université du Québec à Trois-Rivières**

Mai 2016

Rédigé par :

DUQUETTE, Marie-Michèle, Assistante de recherche, Laboratoire en loisir et vie communautaire, Université du Québec à Trois-Rivières

CARBONNEAU, Hélène, Professeure, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

ST-ONGE, Marc, Directeur, Association québécoise du loisir pour les personnes handicapées (AQLPH).



UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières



MISE EN CONTEXTE

Une étude menée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) en partenariat avec l'AQLPH et plusieurs organismes a permis de documenter les conditions favorables au développement d'une offre d'activités de plein air accessible. Plus de 80 entrevues ont été menées auprès de dirigeants d'organismes de plein air, d'intervenants de ces organismes et de personnes ayant des incapacités pratiquant des activités de plein air. 46 % des répondants étaient des participants à des activités de plein air. Sensiblement le même nombre d'hommes et de femmes ont été interrogés et ils étaient âgés de 14 à 68 ans. Ces personnes vivaient avec un traumatisme crânien, une déficience motrice, une déficience visuelle ou une déficience intellectuelle. Il y avait aussi des participants qui vivaient avec plus d'une incapacité. De plus, un sondage mené auprès d'une centaine de personnes ayant des incapacités ne pratiquant pas d'activités de plein air a permis de documenter les contraintes perçues à une telle participation.

Un comité de pilotage composé de représentants de l'AQLPH, de membres de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Office des personnes handicapées du Québec, de Kéroul et d'un expert externe a suivi et alimenté les réflexions du groupe de recherche.

Au regard des résultats de cette étude, des outils ont été développés pour soutenir les acteurs du milieu dans le développement d'une offre d'activités de plein air propice à soutenir la qualité de vie et un mode de vie plus actif pour les personnes ayant des incapacités.

Il nous fait grand plaisir de vous proposer un des outils issus de cette étude, à savoir un guide de sensibilisation au plein air pour les personnes ayant des incapacités. Ce guide se veut un soutien à une organisation œuvrant à la mise en place d'une offre de plein air accessible. Il s'adresse donc aux personnes et organisations qui désirent développer une offre inclusive de plein air. Un organisme communautaire, un parc régional, un parc national, une municipalité, une MRC sont autant d'exemples d'organisations susceptibles d'implanter une offre de plein air accessible. En espérant qu'il vous sera utile, nous vous remercions de contribuer à rendre plus accessibles les activités de plein air.

« Accessiblement » vôtre,

Hélène Carbonneau, UQTR et Marc St-Onge, AQLPH

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	3
INTRODUCTION	6
POUR UNE EXPÉRIENCE DE LOISIR DE PLEIN AIR INCLUSIVE	7
A. VISION DE L'EXPÉRIENCE DE LOISIR INCLUSIVE	7
B. CADRE DE L'EXPÉRIENCE DE PLEIN AIR INCLUSIVE APPLIQUÉ AU PLEIN AIR	10
C. EFFETS DES PERCEPTIONS SUR LA PRATIQUE DU PLEIN AIR 11	
CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE	14
A. MOBILISATION DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATION	14
B. PRÉSENCE D'UN PORTEUR DE DOSSIER	15
C. PRISE DE CONSCIENCE DES BESOINS DE LA POPULATION CIBLE.....	16
D. DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL	17
E. DISPONIBILITÉ DES FONDS, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES	18
F. DÉVELOPPEMENT DE LA CLIENTÈLE.....	19
G. COMPATIBILITÉ DES PRATIQUES ENTRE LES USAGERS.....	19
H. DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS.....	20
I. À RETENIR QUANT AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	21
DÉTERMINANTS POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE OFFRE EN PLEIN AIR ACCESSIBLE	24
A. TRANSPORT ADAPTÉ VERS LE SITE.....	24
B. ACCESSIBILITÉ DU SITE	25
C. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE-TERRAIN	26
D. DÉVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE PRATIQUES OPTIMALES.....	27
E. FACTEURS EXTERNES FACILITANT L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ	27

F.	DES EXPÉRIENCES POSITIVES POUR LES PARTICIPANTS.....	28
G.	COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LES USAGERS	29
H.	À RETENIR QUANT AUX DÉTERMINANTS POUR LE FONCTIONNEMENT	30
CONDITIONS POUR LA PÉRENNITÉ DE L’OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE.....		32
A.	PROMOTION CONTINUE DE L’OFFRE.....	32
B.	CONTINUITÉ DES PRATIQUES DE PLEIN AIR ACCESSIBLE	32
C.	ACCÈS AU SITE À LONG TERME	32
D.	ACCÈS À UNE SOURCE DE FINANCEMENT RÉCURRENTE ET STABLE	33
E.	PRÉSENCE D’UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL FORTE	33
F.	PARTENARIATS FORTS AVEC DES ORGANISMES FACILITANTS	33
G.	PRÉSENCE D’UNE RELÈVE	34
H.	À RETENIR QUANT AUX CONDITIONS POUR LA PÉRENNITÉ.....	35
CONCLUSION.....		36
RESSOURCES.....		37

INTRODUCTION

Le Québec est un environnement propice au plein air avec ses grands espaces naturels. Ce type de pratique fait également partie de la culture québécoise. Les activités de plein air offrent des opportunités de profiter de ces espaces tout au long de l'année.

Le contact avec la nature est favorable à la santé physique et mentale des individus en les rendant plus actifs, plus détendus et en offrant des occasions de se dépasser. Toutefois, il peut être ardu pour des personnes ayant des incapacités de profiter pleinement de telles pratiques. Le Conseil québécois du loisir (2014) définit le loisir de plein air comme « un ensemble d'activités de loisir non compétitives et non motorisées, se déroulant durant le temps libre, qui permet à une personne d'entrer en contact avec les éléments du milieu naturel, sans rien y prélever et dans le respect de ces derniers, à des fins de contemplation, d'évasion, d'observation, d'exploration ou d'aventure.¹ » Cependant, cette définition peut être restrictive puisqu'elle n'inclut pas les activités compétitives et il est primordial de les prendre en compte dans une offre de plein air accessible. Il est donc important de retenir principalement qu'une activité de plein air est une activité se déroulant dans un milieu naturel et qui suppose le respect de l'environnement dans lequel elle se déroule.

Pour être en mesure d'élaborer une offre de plein air accessible pour les personnes ayant des incapacités, il importe non seulement d'offrir des activités, mais également de faire vivre des expériences de loisir inclusives aux participants. À cet égard vous trouverez dans ce document une vision de l'expérience de loisir inclusive et un cadre conceptuel qui pourront être utiles pour votre milieu. Par la suite, une explication de l'effet des perceptions sur la pratique de plein air sera proposée. Enfin, les éléments facilitant la mise en œuvre, le fonctionnement et la pérennité d'une offre de plein air accessible seront détaillés.

Il s'agit de suggestions visant à appuyer le développement d'une offre de plein air accessible. Elles proviennent d'entretiens réalisés auprès de participants, de membres du personnel et de la direction d'organismes offrant des activités de plein air accessible. Ces suggestions se veulent des exemples d'actions pour la mise en œuvre, le fonctionnement et la pérennité d'une offre de plein air accessible. Il est important de considérer le contenu présenté comme des pistes de réflexion plutôt qu'en tant que liste à suivre de manière impérative.

¹ Conseil québécois du loisir. (2014). *Définition du loisir de plein air*, page consultée le 10 avril 2015 à http://www.loisirquebec.com/plein_air.asp?id=5

POUR UNE EXPÉRIENCE DE LOISIR DE PLEIN AIR INCLUSIVE

A. VISION DE L'EXPÉRIENCE DE LOISIR INCLUSIVE

Une étude exploratoire menée par une équipe du Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR a permis de mieux comprendre les déterminants ainsi que les effets d'une expérience de plein air inclusive pour les personnes ayant des incapacités.

Des entrevues menées auprès d'une quarantaine de personnes ayant des incapacités adeptes de plein air montrent clairement l'importance qu'une telle pratique prend dans leur vie. Les témoignages mettent en lumière à quel point les activités de plein air leur procurent une expérience des plus positives. Un participant raconte : « Je regarde le paysage et je me dis : *Let's go* amuse-toi. C'est un *feeling* extrêmement le *fun* à vivre, parce que tu n'as plus de limite à un certain point. C'est toi qui contrôle, c'est toi qui décide » (Participant 05 Milieu 10). Un autre ajoute : « Le plaisir, le plaisir de me retrouver sur l'eau, connaître et comprendre le vent, apprendre les comportements du bateau, la préoccupation qu'ont les moniteurs à nous partager leurs connaissances et le plaisir de la navigation à voile. » (Participant 02 Milieu 17). Sortir de chez soi et être en contact avec la nature est plus qu'une source de plaisir, cela devient pour eux une façon de vivre pleinement et de se réaliser.

« Apprendre, bouger, mais vraiment le plaisir. Avoir des sensations. Moi, courir c'est difficile. Mon handicap est léger comparativement à d'autres. Faire ce que je fais, ça exige un certain niveau de maîtrise de l'équipement et des techniques qui ne sont pas à la portée de tous, et de savoir que je peux le faire, ça m'aide un peu dans mon estime personnelle. » (Participant 03 Milieu 10)

« Il y a beaucoup de choses que je ne peux pas faire que beaucoup de gens peuvent faire spontanément. Donc c'est le *fun* de voir que mes efforts me permettent d'accomplir quelque chose qui n'est pas à la portée de tout le monde. Le plaisir, la fierté. » (Participant 03 Milieu 10)

Pourtant, plusieurs personnes ayant des incapacités perçoivent la pratique d'activités de plein air comme impossible pour eux. Un sondage mené auprès de 61 personnes ayant des incapacités et ne pratiquant pas d'activités de plein air fait ressortir que, au-delà de la présence de limitations fonctionnelles et le besoin d'accompagnement, ce sont le manque de connaissances ainsi que la

disponibilité de lieux, de programmes et de matériel adapté qui limitent le plus leur pratique de plein air.

L'offre d'activités de plein air avec un encadrement adéquat peut faire toute la différence pour une personne ayant des incapacités, comme le montre cet extrait, où un participant lance un cri du cœur en affirmant :

« C'est parce que moi je veux changer l'image qu'on se fait des personnes en fauteuil roulant et en marchette. Ça ne veut pas dire que tu vas rester pogné en dedans assis à ne rien faire. Non ! Sors, fais de quoi. Je veux que le monde arrête de nous placer dans un moule monotone qu'on ne fait rien. » (Participant 05 Milieu 10)

Un intervenant ajoute : « Moi je me dis qu'il vaut mieux aller passer 2 heures en nature que 12 heures à l'urgence. Je suis convaincu que le fait de bouger évite bien des bobos. Comprends-tu ? Des fois tu te berces à la maison, puis tu penses à tes bobos. Vaut mieux sortir ! » (Participant 04 Milieu 13)

Il importe donc de permettre aux personnes ayant des incapacités de vivre une expérience positive par la pratique d'activités de plein air. Cela implique, en premier lieu, de leur offrir l'opportunité de découvrir de telles activités. Un participant se questionne : « Mais, je ne sais pas ce qui empêche les gens. Je pense que c'est la peur. Ou la peur d'avoir froid. C'est parce qu'ils ne l'ont pas essayé. Et comment les faire essayer s'ils restent chez eux ? » (Participant 01 Milieu 11)

Un intervenant explique que « s'ils n'ont pas été sensibilisés avant lors d'une pratique de plein air, ça va être très difficile d'aller les chercher. La peur de l'inconnu prend une place énorme dans ce domaine. Découvrir quelque chose d'inconnu, c'est inquiétant. » (Participant 01 Milieu 15). Il importe donc de démystifier les possibilités de pratique de loisirs de plein air accessibles :

« Ce serait le *fun* qu'il y ait plus d'ouverture dans le sport adapté. De se rendre compte qu'il y a des débutants aussi, et que ce n'est pas facile de débiter dans le sport. Aussi, l'accessibilité. Plusieurs endroits où aller faire une activité un peu partout, la possibilité que plusieurs personnes handicapées puissent en faire en même temps, pour les débutants et les initiés, que ces centres-là soient connus aussi. Parce que quand on devient handicapé, on ne connaît pas nécessairement tout ce qui est offert et souvent on ne voit pas le bout. » (Participant 06 Milieu 10)

En deuxième lieu, la mise en œuvre, l'implantation et la pérennité d'une offre de plein air accessible sont donc à préconiser. Cela concerne les associations pour personnes handicapées, mais aussi les municipalités et les entreprises, ou les organisations (parcs, centres de ski, bases de plein air, marinas et autres) œuvrant dans le domaine du plein air. Pour commencer, nous vous proposons de réfléchir sur deux éléments primordiaux à considérer avant la mise en œuvre, l'implantation et la pérennisation d'une offre de plein air accessible, à savoir le cadre conceptuel de l'expérience de loisir inclusive et le rôle des perceptions dans l'adoption d'un comportement tel que la pratique d'une activité de plein air.

B. CADRE DE L'EXPÉRIENCE DE PLEIN AIR INCLUSIVE APPLIQUÉ AU PLEIN AIR

La prise en considération des principes de l'expérience de loisir inclusive est un point de départ pour la réflexion entourant la mise en œuvre d'une offre de plein air pour les personnes ayant des incapacités.

L'adaptation de ce modèle au contexte du plein air suppose qu'une expérience de loisir inclusive résulte de l'interaction entre l'accès à des espaces et équipements appropriés pour permettre une pratique de loisir de plein air significative répondant aux désirs et aspirations de la personne, une mise en relation réciproque de qualité avec les autres et un engagement dans une activité de plein air significative, adaptée aux capacités de la personne et qui lui permette d'utiliser son plein potentiel. La figure 1 illustre ce modèle.

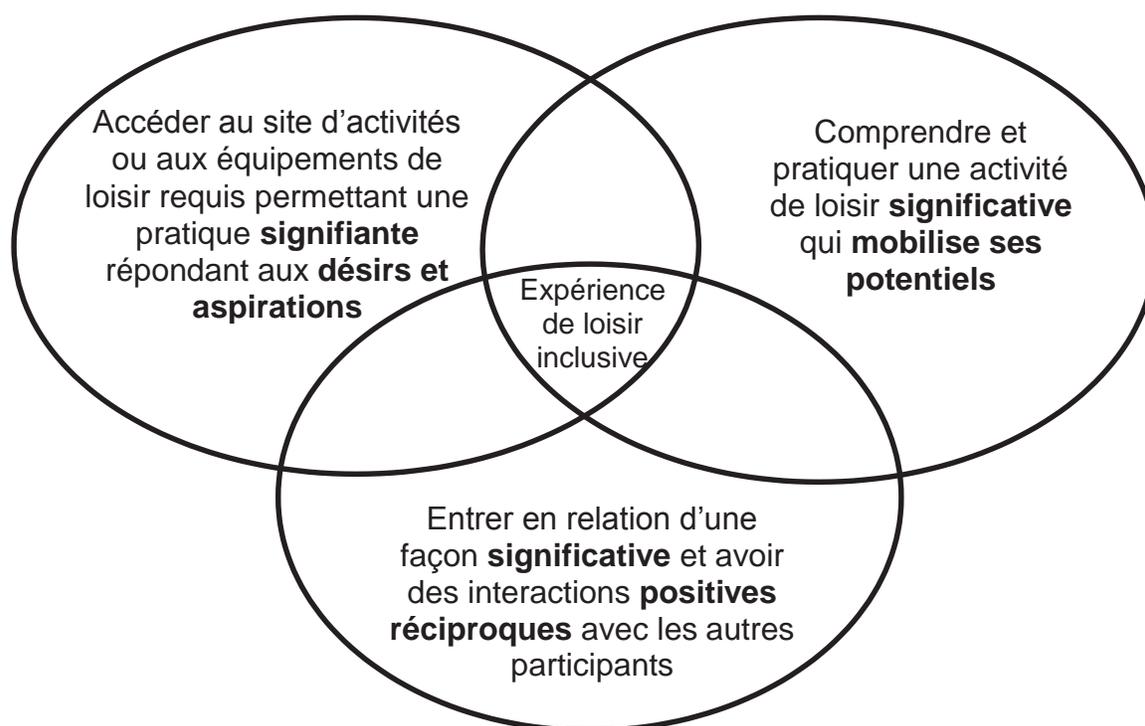


Figure 1
Composantes de l'expérience de loisir inclusive
(Inspiré de Carbonneau, Cantin et St-Onge, 2015²)

² Carbonneau, H., Cantin, R., & St-Onge, M. (2015). *Pour une expérience de loisir inclusive*, 12(11), Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir.

C. EFFETS DES PERCEPTIONS SUR LA PRATIQUE DU PLEIN AIR

Les perceptions des individus ont un impact majeur sur leur décision de s'engager ou non dans l'action. L'application de la théorie de la psychologie perceptuelle au contexte de la pratique du plein air suggère que la participation de personnes ayant des incapacités à ces activités dépendrait de leur perception d'elles-mêmes face à une telle pratique (capacités, intérêt, etc.), de leur perception des activités de plein air (bienfaits, possibilités, etc.) et de leur perception de leur environnement au regard du plein air (accessibilité, accueil, proximité, etc.). La figure ci-dessous illustre ce modèle.

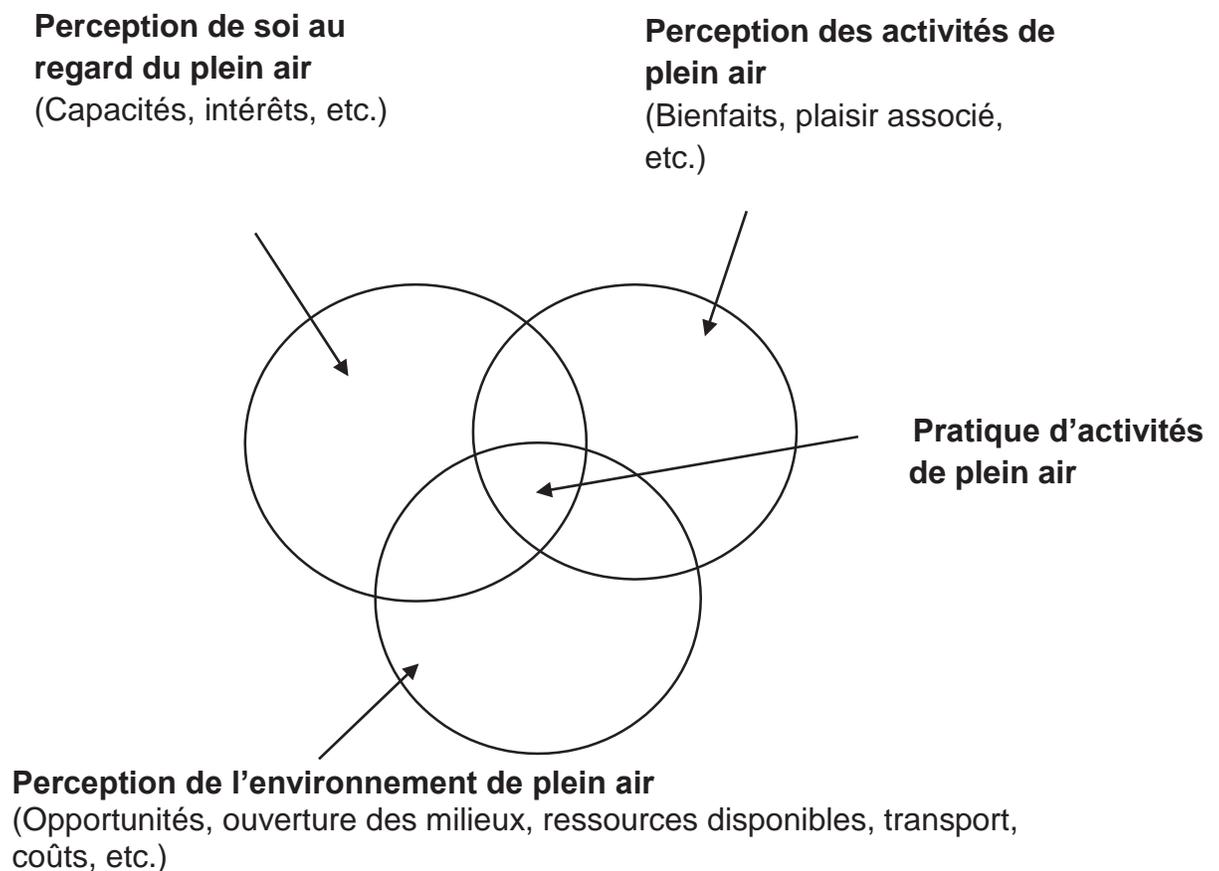


Figure 2
Impact des perceptions sur la pratique d'activités de plein air
(Inspiré du modèle explicatif des comportements de Coutu-Walkulsyck, Montgomery et O'Brien, 1989³)

³Coutu-Walkulsyck, G., Montgomery, P., & O'Brien, K. (1989). *Self-concepts and professional commitment of student enrolled in a B.Sc.N. distance education program*. Sudbury: Laurentien University, School of Nursing.



Conditions de mise en oeuvre

CONDITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE

Certains éléments facilitent la mise en œuvre d'une offre de plein air accessible.

A. MOBILISATION DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATION

L'organisation en place a une propension, résultant notamment de son historique, à croire ou non à la cause de l'accessibilité. Voici quelques suggestions pour favoriser cette volonté.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES CROIENT EN L'ACCESSIBILITÉ

Il est crucial que les instances décisionnelles du milieu (conseil d'administration, direction, etc.) soient interpellées par la nécessité de l'accessibilité.

DES ORIENTATIONS SE REFLÈTENT DANS LE PLAN D'ACTION

Lors de l'élaboration du plan d'action de l'organisation, des objectifs et des actions devront être ajoutés pour soutenir la volonté de l'organisme désirant intégrer une offre de plein air accessible.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION SONT MOBILISÉS

Il est important que des personnes occupant diverses fonctions au sein de l'organisme soient mobilisées pour mettre en œuvre une offre d'activités pour les personnes ayant des incapacités. Même si un employé ou un bénévole n'est présent que quelques heures dans l'organisation, il est important qu'il partage la vision d'accessibilité de l'offre.

De ce fait, l'organisation est mobilisée et adhère à l'offre de plein air accessible.

« Lorsqu'un projet est proposé, l'important c'est de ne pas dire que c'est possible, mais de prendre l'information, vérifier les possibilités et se demander « qu'est-ce qui peut être fait ? » C'est aller au bout de la réflexion pour éviter tout regret après ! » (Direction Milieu 19)

B. PRÉSENCE D'UN PORTEUR DE DOSSIER

L'organisation nomme un porteur de dossier. Cette personne se concentrera sur l'élaboration d'une offre de plein air accessible.

UNE PERSONNE EST SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉE AU DOSSIER DE L'OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE

Une personne de l'organisation est identifiée pour mettre en place l'offre de plein air accessible. Elle deviendra une référence pour ce projet et pour les personnes qui désirent contacter l'organisation à ce sujet. Il est possible que celle-ci apporte beaucoup à l'offre de plein air accessible, en raison de sa vocation et de son engagement. Néanmoins, l'organisation reste mobilisée et l'offre ne repose pas seulement sur ses épaules.

LA PERSONNE DÉDIÉE EST SENSIBILISÉE À LA CAUSE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DES PERSONNES AVEC DES INCAPACITÉS

La personne responsable du dossier montre un intérêt envers l'accessibilité. Celle-ci fait partie des valeurs de la personne et elle est mobilisée par le projet. Elle ne fait pas seulement que suivre les ordres, elle croit au projet.

« L'année dernière, mon employeur m'a demandé si j'avais le goût de partir mon propre projet de ski nautique pour qu'on soit indépendant, qu'on puisse avoir notre équipement et notre personnel et le faire comme on voulait. » (Personnel Milieu 02)

C. PRISE DE CONSCIENCE DES BESOINS DE LA POPULATION CIBLE

Des démarches sont entreprises pour connaître les besoins des personnes ayant des incapacités au regard du plein air dans la population desservie par l'organisation.

CONNAÎTRE SON TERRITOIRE

Pour développer une offre de plein air accessible, il est pertinent de définir le territoire sur lequel elle sera implantée. Des données sur le type de personnes qui fréquentent le territoire, la moyenne d'âge des personnes, le nombre de personnes ayant des incapacités dans le secteur, etc. sont autant d'informations pertinentes à obtenir.

CONNAÎTRE LES BESOINS DE LA POPULATION CIBLE

Il est possible de s'inspirer d'une offre de plein air existante. Cependant, il faut l'ajuster aux personnes ciblées selon leurs capacités, leurs limites et leurs attentes. Pour ce faire, il est pertinent de faire le portrait des organismes qui travaillent auprès de la clientèle cible et de les contacter afin de connaître les besoins et les intérêts de leur clientèle.



D. DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Le porteur de dossier peut être épaulé par une équipe de travail au sein de son organisation. Le développement de l'offre sera optimal si toute l'équipe est disponible, partage la même conviction et collabore.

COOPÉRATION ENTRE LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Plusieurs personnes peuvent être impliquées dans le projet. La présence d'une coopération entre les différents membres, d'un partage des savoir-faire et d'une bonne communication sont des aspects primordiaux pour le bon fonctionnement d'une équipe de travail.

La coopération entre le personnel, les proches, les intervenants et les usagers est également importante puisque chacun peut aider au bon déroulement de l'activité.

DISPONIBILITÉ DE L'ÉQUIPE POUR LE PROJET

L'équipe de travail peut réaliser plusieurs tâches autres que la mise en œuvre de l'offre de plein air accessible. Les membres peuvent ainsi avoir plusieurs fonctions, selon lesquelles ils pourront s'impliquer dans le projet, le développer et l'actualiser.

ÉQUIPE DE TRAVAIL QUI CROIT AU PROJET

Pour certaines personnes, le meilleur salaire est le sentiment du devoir accompli. Plusieurs témoignent du fait de se sentir transformés en travaillant auprès des personnes ayant des incapacités. Il est toujours inspirant de voir des personnes qui travaillent avec leur cœur et pour la cause.

DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET LE SAVOIR-FAIRE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Pour le développement de l'offre de plein air accessible, les membres de l'équipe doivent acquérir certaines connaissances sur la clientèle et l'activité pratiquée. Autant le porteur de dossier, les employés que les bénévoles doivent avoir des connaissances et détenir un savoir-faire pour assurer une expérience positive à leurs usagers.

« On est chanceux ici, parce que nos employés sont assez fidèles. Les gens travaillent pour la mission et pas juste pour la paye, et heureusement. Ils travaillent avec leur cœur, la plupart. [...] Ils viennent aider ici et là sans être payés, c'est plus que la paye, c'est... faire quelque chose de bien pour les chiens, pour les gens, et pour eux-mêmes aussi. Les gens viennent se ressourcer. » (Direction Milieu 09)

E. DISPONIBILITÉ DES FONDS, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES

Pour mettre en place une offre de plein air accessible, il est important d'avoir accès à des ressources financières et matérielles permettant d'offrir des services de qualité aux usagers.

FONDS SUFFISANTS

Il est primordial que l'organisation ait accès à des fonds pour le développement de l'offre. Il est intéressant de varier les sources de financement, en recourant par exemple aux subventions, aux commandites, aux activités de financement et aux dons. Le fait d'assurer la continuité des fonds est important pour le développement et la pérennité de l'offre.

ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ, EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET BIEN ENTRETENUS

Pour la viabilité de l'offre, les usagers doivent avoir accès à des équipements spécialisés. Ces équipements doivent également répondre à la demande des usagers et être bien entretenus pour assurer une pratique sécuritaire.

LIEU DE PRATIQUE DE QUALITÉ

La beauté, l'accessibilité et le confort des lieux sont des aspects qui influencent le développement de l'offre. Il est important que le lieu de pratique soit accessible, de même que les divers services utilisés par les usagers, tels que le stationnement, l'horodateur, les toilettes, les tables à pique-nique, etc.

Il est aussi important d'avoir en tête la possibilité d'une expansion de l'offre. Le lieu doit ainsi être en mesure de suivre le développement de l'offre.

« C'est beau les pistes ici qu'on voit. Autour du lac, c'est beau ici le soir. Les couchers de soleil, je redescends le long de la rivière. C'est beau ici au bord des pistes cyclables et ça fait pas mal le tour de la ville. Moi j'habite ici à côté, je pars, je fais le tour du lac, ça fait 5 km. » (Participant 01 Milieu 01)

F. DÉVELOPPEMENT DE LA CLIENTÈLE

Il importe d'avoir accès à une masse critique de participants pour assurer la viabilité de l'offre et démontrer sa pertinence. Pour faire connaître l'offre de plein air accessible, il est pertinent d'utiliser plusieurs tactiques afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible et de mettre en place des mesures facilitantes.

PROMOTION DE L'OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE

La diffusion d'information concernant l'offre sur plusieurs plateformes est essentielle pour la faire connaître.

OFFRIR DES JOURNÉES D'INITIATION

La possibilité d'essayer l'activité de plein air accessible et l'équipement sans s'engager permet de démystifier la pratique de plein air.

IMPLIQUER LES ORGANISMES

Afin de maximiser le rayonnement de l'offre, il est intéressant de contacter les organismes accueillant des personnes ayant des incapacités pour les inclure dans le processus de diffusion de l'offre.

Il est aussi possible de mettre en place des programmations spécialisées pour ces organismes.

G. COMPATIBILITÉ DES PRATIQUES ENTRE LES USAGERS

L'environnement est aménagé de façon à permettre aux usagers de pratiquer leur activité de façon satisfaisante et sécuritaire. Les espaces sont suffisants et la signalisation est adéquate pour permettre cette cohabitation. Ainsi, une compatibilité des pratiques est possible entre les usagers avec et sans incapacités.

« Ce n'est pas toujours évident quand il y a beaucoup de monde. Tu dois gérer ton client, mais aussi le monde autour. Donc gérer le trafic, et gérer aussi le terrain.[...] Sinon il y a une très belle acceptation, les gens nous laisse de la place, s'intéresse à ce qu'on fait, nous laisse passer aux chaises. Et je pense qu'il y a même une admiration de la part des gens, en général. Jamais, jamais, jamais que je me suis fait dire 'bien là écoutez-vous êtes dangereux vous-là!' Jamais, jamais! Pourtant il arrive des accidents aussi, même à nous! Mais jamais eu de plainte ou de commentaire. » (Personnel Milieu 10)

H. DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Lorsque l'on développe une offre de plein air accessible, il est approprié de s'entourer d'organismes qui peuvent aider à la mise en place de l'offre et à sa promotion. Ceux-ci peuvent accompagner le porteur de dossier dans le développement, la mise en place et la pérennité de l'offre.

TYPES DE PARTENARIATS

INSTANCE MUNICIPALE

Les municipalités peuvent être des agents facilitateurs dans la mise en place d'une offre puisqu'ils détiennent plusieurs ressources, espaces, matériaux et équipements qui peuvent être utiles.

ORGANISME FACILITANT

Dans le développement d'une offre de plein air accessible, des organismes peuvent être spécialisés dans un des aspects du projet (formation à la pratique, connaissance de la clientèle). Il est judicieux de les contacter pour obtenir des informations facilitantes.

MILIEU DE LA RÉADAPTATION

Les personnes ayant des incapacités fréquentent habituellement des milieux de réadaptation. Les intervenants présents dans ces milieux peuvent aider au développement optimal de l'offre et la promouvoir auprès de leurs patients.

SERVICES PARTAGÉS

ESPACES

Si l'organisation portant l'offre de plein air accessible n'est pas propriétaire de l'espace, il est essentiel de développer des ententes claires avec les propriétaires des lieux. Ces ententes favoriseront la mise en place d'une offre permettant d'utiliser le territoire de façon optimale.

SAVOIR-FAIRE

Pour développer une offre, il est intéressant de consulter les offres semblables déjà existantes. Il importe aussi de contacter les organismes qui les ont mis en place. De cette façon, il est possible de partager les savoir-faire que suppose l'interaction avec les personnes ayant des incapacités.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Il est possible d'établir des ententes avec les organismes propriétaires du matériel ou de l'équipement. Sinon, il faut entrevoir les possibilités de partage de matériel avec d'autres organisations.

« Je persiste à croire que l'union fait la force [...] on va essayer de se parler pour voir [...] s'il y aurait peut-être des alliances à faire pour promouvoir la cause, aller chercher d'autres ressources, d'autres expertises. Tout est possible quand on veut. Il suffit d'en parler, d'analyser, de dire que le besoin est là, l'analyser et en parler. » (Participant 02 Milieu 10)

I. À RETENIR QUANT AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- MOBILISATION DE LA VOLONTÉ DE L'ORGANISATION
 - Les instances décisionnelles croient en l'accessibilité
 - Des orientations se reflètent dans le plan d'action
 - Les différents niveaux de l'organisation sont mobilisés
- PRÉSENCE D'UN PORTEUR DE DOSSIER
 - Une personne est spécifiquement dédiée au dossier de l'offre de plein air accessible
 - La personne dédiée est sensibilisée à la cause de l'accessibilité et des personnes avec des incapacités
- PRISE DE CONSCIENCE DES BESOINS DE LA POPULATION CIBLE
 - Connaître le territoire
 - Connaître les besoins de la population cible
- DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL
 - Coopération entre les membres de l'équipe
 - Disponibilité des membres pour le projet
 - Équipe de travail qui croit au projet
 - Développer les connaissances et le savoir-faire des membres de l'équipe
- DISPONIBILITÉ DES FONDS, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES
 - Fonds suffisants
 - Équipements de qualité, en quantité suffisante et bien entretenus
 - Lieu de pratique de qualité
- DÉVELOPPEMENT DE LA CLIENTÈLE
 - Promouvoir l'offre de plein air accessible
 - Offrir des journées d'initiation
 - Impliquer les organismes
- COMPATIBILITÉ DES PRATIQUES ENTRE LES USAGERS
 - Environnement aménagé pour assurer une pratique satisfaisante et sécuritaire pour tous
- DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS
 - Partenariat avec le milieu municipal
 - Partenariat avec un organisme facilitant
 - Partenariat avec le milieu de la réadaptation
 - Partage d'espaces
 - Partage de savoir-faire
 - Partage du matériel et de l'équipement



Déterminants pour le fonctionnement

DÉTERMINANTS POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE OFFRE EN PLEIN AIR ACCESSIBLE

Une fois le projet développé et mis en place, il importe de favoriser un déroulement optimal. Cette section se rapporte aux éléments qui favorisent le bon fonctionnement de l'offre.

A. TRANSPORT ADAPTÉ VERS LE SITE

Le transport est un aspect important à prendre en considération lorsque l'on souhaite développer une offre d'activités avec les personnes ayant des incapacités.

ACCÈS AU TRANSPORT ADAPTÉ

La personne qui participe à l'activité doit être en mesure de prendre le transport adapté pour se rendre au site. L'emplacement de l'activité doit permettre au transport adapté de déposer et d'aller chercher la personne. Il pourrait être envisagé de coordonner le transport adapté pour les personnes inscrites aux activités habitant dans le même secteur.

LIEU À UNE DISTANCE CONVENABLE POUR LE PARTICIPANT

L'activité de plein air accessible doit être à une distance convenable du domicile de la personne qui participe à l'activité. Des arrangements peuvent être pris entre l'organisme et la société de transport pour rentabiliser les déplacements si le parcours est trop long.

« Là, ça commence à se développer, et le transport nous aide aussi pour trouver un moyen d'avoir pas trop de misère avec les réservations. Fais que ça va bien de ce côté-là. »
(Participant 01 Milieu 06)

B. ACCESSIBILITÉ DU SITE

L'accessibilité de l'environnement fait référence à l'accessibilité physique, à la qualité de la signalisation sur les lieux et à la capacité d'accueil du site.

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Le lieu de pratique des activités de plein air doit être physiquement accessible pour permettre aux usagers d'être le plus autonomes possible. La personne devrait être en mesure d'accéder au lieu de l'activité et aux services à proximité.

SIGNALISATION ADÉQUATE

La signalisation sur le site devrait permettre à la personne de se rendre facilement de l'endroit où le transport

la dépose jusqu'à l'accueil. La signalisation utilisée pourrait combiner plusieurs moyens de communication (par exemple, des pictogrammes, de la lumière ou même des sons).

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil réfère à la présence de ressources humaines et matérielles suffisantes, d'une clause dans les assurances et d'une capacité à pouvoir faire vivre une expérience de plein air à plusieurs personnes.

C. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE-TERRAIN

Le déroulement de l'offre de plein air accessible s'appuie, en partie, sur les compétences des membres de l'équipe-terrain. Il est nécessaire de stimuler les connaissances et de développer le savoir-faire et le savoir-être de ceux-ci.

ATTITUDES DES MEMBRES

L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'accueil de la clientèle vivant avec des incapacités. Les attitudes des bénévoles et employés important autant au niveau individuel qu'en tant qu'organisation.

CAPACITÉS PHYSIQUES DES MEMBRES

Certaines activités de plein air accessible nécessitent des capacités physiques supérieures. On peut penser, par exemple, au transfert des usagers, au transport du matériel ou à l'entretien de l'équipement.

FORMATION DU SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Le contenu des formations transmis à l'équipe-terrain devrait leur permettre de développer le savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour qu'ils puissent intervenir de façon adéquate. Le contact avec les participants sera meilleur s'il est fait d'une façon respectueuse et non infantilisante.

DIFFÉRENTES MODALITÉS DE FORMATION

Plusieurs modalités de formation destinées aux équipes-terrains sont possibles. Par exemple, les membres peuvent expérimenter l'activité adaptée avant de la faire vivre aux participants. Des formations offertes par des associations spécialisées sont peut-être disponibles. Il se peut aussi qu'une formation soit développée à l'interne pour s'assurer que son contenu soit valide pour le milieu.

« À chaque début de saison, je donne une formation aux employés et à chaque intervenant des organismes pour qu'ils soient autonomes. [...] Il le faut, parce que tu ne peux pas amener un usager là-dessus sans connaître ton équipement. [...] C'est un équipement particulier. Il y a de la vitesse là-dessus. Autant ça peut être trippant avec le vent, mais là il faut imaginer une personne poly handicapée, ce sont des choses qu'il faut planifier. Il faut le préparer à ça. Et ce n'est pas toutes les personnes qui vont aimer ça. L'intervenant va devoir utiliser son senti pour s'ajuster. » (Direction Milieu 01)

D. DÉVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE PRATIQUES OPTIMALES

Ces éléments se rapportent aux conditions à mettre en place pour permettre un fonctionnement optimal de l'offre.

ÉQUIPE COMPÉTENTE POUR AIDER LE PARTICIPANT

Les membres de l'équipe ont reçu des formations pour favoriser le sentiment de sécurité de la personne ayant des incapacités. Ils sont disponibles et offrent l'encadrement et le soutien nécessaires pour aider le participant.

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SUFFISANTE

Les équipements et les matériaux requis par l'activité devraient être disponibles en fonction du nombre de personnes inscrites. L'entretien approprié et selon une fréquence connue assure un bon fonctionnement des équipements et une utilisation sécuritaire. Une personne devrait être spécifiquement affectée à cette tâche.

« L'accompagnateur, la personne qui est là, elle doit savoir, c'est quoi, accompagner. Ça veut dire « aller avec, dans la même direction, et en même temps ». En termes clairs, c'est ça accompagné. N'accompagne pas qui veut. Il doit y avoir une compréhension qui découle d'un respect, qui découle d'une appréciation de l'activité aussi. Donc, ça prend quelqu'un qui a beaucoup d'empathie et de souci de l'autre. Pas de pitié et de charité. » (Participant 01 Milieu 15)

E. FACTEURS EXTERNES FACILITANT L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ

MÉCANISME DE RÉSERVATION FACILE

Le système de réservation devrait être convivial pour les participants. Les plages horaires seront compatibles avec les besoins des usagers.

POLITIQUE DE COÛT ACCESSIBLE

Les personnes avec des incapacités ont souvent peu de moyens financiers et les équipements de plein air peuvent être coûteux. Il est primordial de mettre en place une politique de coût accessible pour les usagers et de permettre la location d'équipement adapté à tarif réduit.

F. DES EXPÉRIENCES POSITIVES POUR LES PARTICIPANTS

Le fonctionnement d'une offre de plein air accessible est favorisé par la présence d'éléments rendant l'expérience du participant positive.

INDIVIDUALISATION DE L'APPROCHE

Il est crucial de connaître les besoins d'autonomie et de sécurité des participants afin d'être en mesure de choisir une approche appropriée. L'offre d'activité devra permettre aux usagers de participer à une activité qui est à la hauteur de leurs attentes et qui correspond à leur niveau d'habileté.

MAXIMISER LE PLAISIR RESENTI

Durant une activité de plein air, il est important de tout mettre en place pour s'assurer que le plaisir soit présent. Un équilibre entre le potentiel du participant et le défi que l'activité procure doit être considéré. Des possibilités de dépassement de soi sont à prévoir puisque certains participants cherchent des défis.

CAPITALISATION DU TEMPS D'ATTENTE

Le porteur de dossier et l'équipe-terrain mettent en place des éléments pour que le temps d'attente avant de pratiquer l'activité soit agréable et sécuritaire.

« J'ai pogné la piqure tout de suite. Moi le sentiment de liberté que j'ai éprouvé, le fait qu'il n'y en a plus de handicaps. Hey, je suis capable de faire de la voile, je suis capable de revirer de bord ! Je n'ai même plus les capacités de conduire une auto, mais j'ai les capacités de conduire un voilier, Yes ! » (Participant 01 Milieu 17)

LIEN DE CONFIANCE ENTRE ÉQUIPE-TERRAIN ET PARTICIPANT

L'équipe-terrain et les participants interagissent beaucoup. Le sentiment du participant doit être reconnu par l'équipe-terrain. Les participants peuvent développer un sentiment d'appartenance en se sentant appréciés de l'équipe-terrain, des bénévoles et des habitués du milieu.

ENCOURAGER LA PRÉSENCE DE L'ENTOURAGE

L'équipe-terrain et le porteur de dossier offrent la possibilité de pratiquer l'activité avec des personnes significatives ou avec lesquelles le participant a des affinités. Des mesures peuvent être mises en place pour permettre aux participants d'être accompagnés de la personne de leur choix.

G. COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LES USAGERS

Il y a une cohabitation positive avec les autres utilisateurs avec ou sans incapacité. Les autres participants sont sensibilisés à la cause de l'accessibilité et des personnes avec des incapacités. Il peut aussi y avoir des échanges entre les personnes pour démystifier les pratiques de plein air accessible et pour socialiser.

« Autant la clientèle envers nos employés avec limitation fonctionnelle autant nos employés envers la clientèle. Il n'y a jamais eu de mauvais commentaires. Il y a même une aide certaine quand on loue l'hippocampe, les clients vont ouvrir les portes même si l'on a le bouton pour personne handicapée, ils vont ouvrir les portes doubles pour que la personne passe bien. Je n'ai jamais eu de mauvaise expérience, et je me croise les doigts pour que ça n'arrive pas. La clientèle régulière connaît très bien nos employés avec une limitation fonctionnelle. Même les irréguliers qui viennent une seule fois, souvent le respect est vraiment là. »
(Direction Milieu 03)

H. À RETENIR QUANT AUX DÉTERMINANTS POUR LE FONCTIONNEMENT

- TRANSPORT ADAPTÉ VERS LE SITE
 - Accès au transport adapté
 - Lieu à une distance convenable pour le participant
- ACCESSIBILITÉ DU SITE
 - Accessibilité physique
 - Signalisation adéquate
 - Capacité d'accueil
- DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE-TERRAIN
 - Attitudes des membres
 - Formation du savoir-faire et savoir-être de l'équipe de travail
 - Capacités physiques des membres
 - Différentes modalités de formation
- DÉVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE PRATIQUE OPTIMALES
 - Équipe compétente pour aider le participant
 - Équipements et matériaux de qualité et en quantité suffisante
- FACTEURS EXTERNES FACILITANT L'ACCÈS À L'ACTIVITÉ
 - Mécanisme de réservation facile
 - Politique de coût accessible
- DES EXPÉRIENCES POSITIVES POUR LES PARTICIPANTS
 - Individualisation de l'approche
 - Maximiser le plaisir ressenti
 - Lien de confiance entre équipe-terrain et participant
 - Encourager la présence de l'entourage
 - Capitalisation du temps d'attente
- COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LES USAGERS
 - Sensibilisation des usagers à la cause de l'accessibilité
 - Possibilité d'échanges entre les usagers

Conditions pour la pérennité

CONDITIONS POUR LA PÉRENNITÉ DE L'OFFRE DE PLEIN AIR ACCESSIBLE

Après avoir développé et mis en place une offre de plein air accessible, il importe d'implanter des stratégies assurant la pérennité de celle-ci. Cette section se rapporte aux éléments qui permettent au projet de perdurer.

A. PROMOTION CONTINUE DE L'OFFRE

Une fois que l'offre est implantée, la promotion de celle-ci doit se poursuivre sur diverses plateformes (journaux, réseaux sociaux, organismes). Le porteur de dossier et l'équipe-terrain continuent de faire connaître l'offre et d'attirer de nouvelles personnes pour maintenir et, au besoin, augmenter l'achalandage. Ils doivent maintenir les liens avec les organismes qui travaillent auprès de la clientèle cible.

B. CONTINUITÉ DES PRATIQUES DE PLEIN AIR ACCESSIBLE

Certains éléments amènent les participants à continuer leur pratique. Plusieurs se rapportent aux participants eux-mêmes, mais il est important de favoriser l'accessibilité financière, physique et technique et de mettre en place des mesures pour encourager la poursuite de la pratique.

ACCESSIBILITÉ

Le porteur de dossier et son équipe-terrain s'assurent de la continuité de l'offre de plein air en favorisant une accessibilité financière et physique et en fournissant de l'information aux participants.

RÉPONDRE AUX BESOINS

L'offre doit répondre aux besoins des participants, il en va de sa pérennité. Il importe donc qu'elle évolue au fil du temps et s'adapte aux nouveaux besoins qui se présentent.

C. ACCÈS AU SITE À LONG TERME

Si l'organisme n'est pas propriétaire des lieux, des ententes entre les instances doivent être signées pour garantir un accès stable. Des ententes avec les organismes louant les équipements pour l'offre de plein air accessible sont possibles. La pérennité des équipements, de leur entreposage et de leur entretien est également à prévoir.

D. ACCÈS À UNE SOURCE DE FINANCEMENT RÉCURRENTÉ ET STABLE

L'organisme s'assure de trouver des possibilités pour mettre en place des sources de financement récurrentes et stables. Par exemple, faire des demandes de subventions, organiser des collectes de fonds ou des activités-bénéfice chaque année.

E. PRÉSENCE D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL FORTE

Pour la pérennité de l'offre, tous les membres de l'équipe de travail (décideurs, équipe-terrain et bénévoles) partagent une vision commune et positive de l'avenir de l'offre.

LA DIRECTION A UNE VISION POSITIVE DE L'OFFRE

Les instances décisionnelles détiennent un leadership, une énergie et une vision positive et contagieuse de l'avenir de l'offre.

L'ÉQUIPE-TERRAIN ET LES BÉNÉVOLES CROIENT AU PROJET

La motivation et l'énergie déployées par le porteur de dossier, les employés et les bénévoles justifient de maintenir l'offre de plein air accessible.

COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE-TERRAIN

Les compétences de l'équipe-terrain sont mises à jour et optimisées au fil du temps. De ce fait, les membres sont toujours en mesure d'assurer une activité satisfaisante et sécuritaire pour les participants, et ce, peu importe leurs besoins.

F. PARTENARIATS FORTS AVEC DES ORGANISMES FACILITANTS

Tous les partenariats créés au fil du développement de l'offre doivent être poursuivis pour qu'ensemble, ils assurent la pérennité de l'offre. Les municipalités, les commissions scolaires, les organismes communautaires et les centres de réadaptation sont des partenaires intéressants pour la pérennité d'une offre de plein air accessible. La création d'ententes formelles sur l'utilisation de plateaux, le prêt de matériel et la formation facilite la continuité des partenariats au sein des organisations.

G. PRÉSENCE D'UNE RELÈVE

Dans la mise en œuvre de l'offre de plein air accessible, il est primordial de mobiliser un porteur de dossier. Il importe également que les instances décisionnelles, la direction et le porteur de dossier préparent une relève si jamais celui-ci doit quitter son poste ou renoncer à cette tâche. Ils doivent continuer d'avoir la volonté de favoriser l'accessibilité et le désir d'offrir des activités de plein air accessible. La nouvelle personne responsable du dossier pourra reprendre le flambeau et continuer de raviver la flamme du plein air accessible.

« Cette année, on a dit on accroche nos mitaines dans deux ans. J'ai fait toute la liste et ventilé les choses à faire [...] Donc cette année, on est dans une année charnière, une année de rodage pour voir et là les gens vont devoir de se parler plus parce qu'avant c'était Dave et moi donc un petit coup de fil c'était rapide et on avait chacun nos secteurs [...] il y a une grosse équipe qui remplace un duo. L'objectif c'est que dans deux ans ces gens-là soient autonomes ». (Direction Milieu 17)



H. À RETENIR QUANT AUX CONDITIONS POUR LA PÉRENNITÉ

- PROMOTION CONTINUE DE L'OFFRE
 - Promotion sur diverses plateformes
 - Maintenir les liens avec les organismes œuvrant auprès des personnes ayant des incapacités
- CONTINUITÉ DES PRATIQUES DE PLEIN AIR ACCESSIBLE
 - Accessibilité
 - Répondre aux besoins
- ACCÈS AU SITE À LONG TERME
 - Signatures d'ententes avec les propriétaires
 - Entreposage et entretien des équipements
- ACCÈS À UNE SOURCE DE FINANCEMENT RÉCURRENT ET STABLE
 - Demandes de subventions
 - Évènements-bénéfice
- PRÉSENCE D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL FORTE
 - La direction a une vision positive de l'offre
 - L'équipe-terrain et les bénévoles croient au projet
 - Compétences de l'équipe-terrain
- PARTENARIATS FORTS AVEC DES ORGANISMES FACILITANTS
 - Poursuivre les partenariats établis durant le développement de l'offre
- PRÉSENCE D'UNE RELÈVE
 - Les instances décisionnelles, la direction et le porteur de dossier assurent la relève

CONCLUSION

Les suggestions mises en lumière proviennent d'entretiens réalisés auprès de participants, de membres du personnel et de la direction d'organismes déjà existants et offrant des activités de plein air accessible.

Il est possible que certains éléments importants pour votre organisation n'aient pas été abordés. Ce document se veut un guide de réflexion pour mettre en place, implanter et pérenniser une offre de plein air accessible. Également, des ressources sont listées à la fin du guide où des offres de plein air accessible sont déjà en place.

En résumé, pour assurer le développement, le fonctionnement et la pérennité d'une offre de plein air accessible, divers éléments s'avèrent primordiaux selon les résultats de l'étude :

- Prendre en considération les besoins des participants ;
- S'assurer des compétences suffisantes et de l'attitude de l'équipe-terrain ;
- S'assurer de l'accessibilité (physique, financière, technique) du milieu ;
- Faciliter le transport adapté vers le site ;
- Promouvoir l'offre de plein air accessible ;
- Développer des partenariats.

Remerciements

L'équipe de recherche tient à remercier les personnes qui ont participé aux entretiens menés à travers le Québec.

Elle tient à remercier le comité aviseur du projet soit: Manon Blackburn de l'AQPLH, Geneviève Savard et Diane Boudreault de la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Mickael Wagner et Diane Veilllette de l'OPHQ, Laure Durand de Kéroul et Sébastien Rojo.

Finalement, merci à ARLPH Saguenay-Lac-Saint-Jean, ARLPH Laurentides et AQLPH pour les photos présentes dans le guide.

RESSOURCES

Différentes offres de plein air accessible sont déjà existantes. Voici quelques organismes qui offrent des activités de plein air pour les personnes ayant des incapacités.

Organismes	Site web
Association canadienne de ski adapté	http://disabledskiing.ca/provincial-programs/quebec/
Association des camps certifiés du Québec	http://camps.qc.ca/fr/parents-et-enfants/accueil
Association québécoise de voile adaptée AQVA (Pointe-Claire et Magog)	http://www.aqvaqc.com/fr
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH)	http://www.aqlph.qc.ca/
Fondation des sports adaptés	http://sportsadaptes.ca/
Kéroul	http://www.keroul.qc.ca/
SÉPAQ	http://www.sepaq.com/
Unité régionale du loisir et du sport (URLS)	http://www.education.gouv.qc.ca/nous-joindre/unites-regionales-de-loisir-et-de-sport-urls/

